Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 11 Rabia 1 1447
3 Septembre 2025

N° 126

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2447**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2447**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2448**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2452**
Homologation de résolutions **2452**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2453**
Avis aux créanciers..... **2457**
Convocations
Sociétés anonymes **2458**
Sociétés communautaires..... **2460**
Autres sociétés **2460**
Divers
Avis au public..... **2461**
Rectificatifs **2462**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Personne physique

Nom et Prénom : Trabelsi Ridha

C.I.N. : 00209406

Adresse : 93 rue Fadhel Achour 2050 Hammam-Lif

M.F. : 833942/X/N/C/000

Activité : Fer Forger

Date début de l'activité : 1er mars 2003.

2025R02585SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation du capital par apport en numéraire

De 2 010 000 DT à 2 820 530 DT

AL MAADEN S.A

I.U. : 0003108A

Dénomination sociale : Al Maaden

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 2 010 000DT

Adresse du siège social : Siège social : 14 rue du Commerce Z.I - La Charguia I - Tunis - Tunisie.

Objet social : Fabrication des tubes métalliques.

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2025 a été déposé le 29 Août 2025 au Registre National des Entreprises sous le n° AC011042025.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à la société Ulysse SICAR, cette augmentation de capital se fera par apport en numéraire de la société Ulysse SICAR d'un montant de 810 530,000 DT et la création de 81 053 nouvelles actions de 10 dinars chacune majoré par une prime d'émission correspondant à 39,351 DT par action nouvelle soit 3 189 516,603 DT pour les 81 053 actions nouvelles. Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation de capital sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la BIAT agence Charguia (64), sous le n°08002000643201127303.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025402955SANB2

Election du Président Directeur Général

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1140417 J

En vertu du PV de La réunion du Conseil d'Administration du 28 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 22 Août 2025, sous le n°25802944 quittance n°M066368 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28 Août 2025, sous le n°2025165092 il a été décidé, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Zied Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025403007SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'un commissaire aux comptes

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1140417 J

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 Juin 2025, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 22 août 2025, sous le n°25802948 quittance n°M066458, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28 août 2025, sous le n°2025165092 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027 :

- Monsieur Zied Elloumi.

- Monsieur Kays Elloumi.

- Monsieur Selim Elloumi.

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025403008SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Renouvellement du mandat du Gérant et

Nomination d'un commissaire aux comptes

ABM Informatique

Sarl au capital de 10.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1162023N

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 Mai

2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 6 Août 2025, sous le n°25802721, quittance n°M062680, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 26 Août 2025, sous le N°2025164417 il a été décidé, à l'unanimité, ce que suit :

- Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Selim Elloumi pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

- La nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025402960SRLB2

APM TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.260.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - 2020 Ariana

Identifiant Unique : N°0966414M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/6/2025 (enregistré à la Recette des finances Charguia - Tunis le 30/7/2025 sous QN°M094751 EN°25708879).

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2024

Les associés décident de renouveler le mandat de Mr. Mohamed Bassem Ourir en sa qualité de gérant pour une durée d'une (1) année.

Les associés décident de renouveler le mandat de la société «Les Commissaires aux Comptes Associés (MTBF) «en sa qualité de commissaire aux comptes pour une période de (3) trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0966414M en date du 5/8/2025 sous dossier n°2025159197.

2025402996SRLB2

GENIUS KIDS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3 900 DT

Avenue Ibn Koutheir, La Soukra, Ariana

MF : 1582860G/A/M/000

RNE : 1582860G

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 juillet 2025, selon procès-verbal enregistré à la Recette des Finances Borj Louzir le 25 août 2025, enregistrement n° 25702572 et quittance n°070911 déposé le 27 août 2025 au Registre National des Entreprises sous le n°2025164552, l'Assemblée a décidé l'approbation des comptes de liquidation et la clôture des travaux de liquidation.

2025403001SRLB2

Nomination d'un liquidateur

Société "OUAHADA TUNISIE"

Société SARL

Au capital social 400.000 Dinars

Siège social : 10 Rue Zamakhchari Cité Mahrajéne El Manzah - Tunis

Identifiant Unique : 1174672G

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/5/2025, enregistré à la recette des finances Cité El Mahrajéne le 24/05/2025 sous le n°25503158, quitt n°MO39651, annonce RNE n°2025320379 du 30/4/2025, il a été décidé la dissolution de la société «WAHADA TUNISIE» et la nomination de Mr SALAH DHIBI liquidateur de la dite société.

Tout créancier est appelé à déclarer ses justificatifs de créance dans un délai de 30 jours au bureau du liquidateur sis au 92 rue 8600 Charguia 1 Tunis.

2025403003SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 01/8/2025 à la municipalité de Dar Chaaben el Fehri enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben el Fehri le 20/8/2025 sous le numéro de reçu M053853 numéro d'enregistrement 25202542 Sami Dahmani demeurant à la rue 15 octobre Dar Chaaben el Fehri a renoncé à Linda Ben Salem demeurant à la rue Abdelmalek Ibn Marwen n°17 dar Chaaben el Fehri - la totalité du fonds de commerce exploité à l'activité commerciale de ventes des vêtements des hommes dans le local sis à la rue Azmour n°5 Dar Chaaben el Fehri avec tous ses composants matériels et immatériels. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au local du fonds de commerce à la rue Azmour n°5 Dar Chaaben el Fehri.

Un extrait de ce contrat est publié aux journaux Assahafa al Yawm et la Presse le 26 août 2025.

2025R02567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine le 24/07/2025 n°25202916, quittance n°M087177 Souhail ben Amor Msehli a vendu à Bagdadi Mchabit le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à toute activité commerciale sis à la route de Kef km 7 el Agba situer en ongle entre rue houssine day et impasse n°10 el Agba Tunis.

Les oppositions seront reçues chez le vendeur au siège du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal «Echourouk» le 13/7/2025.

2025R02571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 19/8/2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 25/8/2025, quittance n°M100011 enregistrement n°25203313. Monsieur Charfeddine Ben Mouldi Mcharek a vendu le fonds de commerce de pizzeria, crêperie, sandwich nommé la Coupole sis à la rue Farhat Hached 4710 Zarzis, à Monsieur Taher Ben Amor Lehiwel.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un avis de cette vente a été publié aux journaux Essabah et Le Temps le 28/8/2025.

2025R02574FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce rédigé par le Maître Ammar Saad l'avocat auprès de cassation à Gafsa et selon l'acte authentique daté le 17/6/2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon la quittance numéro M036693 le 24/6/2025 Monsieur Jasem Khmili son numéro de C.I.N 14317221 demeurant à Sidi Ahmed Zarouk Gafsa a cédé le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux sous le nom commercial Café "ANASIM" qui se trouve à Sidi Ahmed Zarouk Gafsa à Madame Naziha Khmili son numéro de C.I.N 06128183 demeurant à Sidi Ahmed Zarouk Gafsa. Après la publication de cette vente au J.O.R.T et dans un délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de céder Madame Naziha Khmili demeurant à sidi Ahmed Zarouk Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 4/7/2025.

2025R02575FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation enregistré à la recette des finances de Tataouine le 21/8/2025 sous le numéro de quittance M069926 édité par Maîtresse Souad Medeb et son assesseur Bachir Merki, monsieur Abderahmen ben Garsallah ben Selem Gedidi titulaire de la carte d'identité nationale n°03423729 a donné à Monsieur Nour Allah Ben Garsallah Ben Salem Gedidi titulaire de la carte d'identité nationale n°06547329, l'ensemble de tout le fonds de commerce sis à la place rue 409 n°55 Kaser Saidi 2 Tunis.

Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié dans le Journal Echourouk en date du 28/8/2025 sous le numéro IP225/7729.

2025R02576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 26 Août 2025, enregistré à la recette des finances Manar sous N°25202874 Quittance N°M075645, Madame Najeh Aloui titulaire de la CIN N°08709518 a vendu à la société ALOUI RENT A CAR son matricule fiscal N°1757443L/A/M représentée par sa gérante Madame Najeh Aloui titulaire de CIN N°08709518 un fonds de commerce d'un local destiné à tout commerce, sis à la rue 6980 et rue Rabeh Chaabani Cité Intilaka Tunis.

Les oppositions doivent êtres représentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 29/8/2025.

2025R02577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 6/8/2025 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 20/8/2025, N° de quittance M057197, N° d'enregistrement 25202680, Mr Malek Ben Lazher Ben Hedi Jarahi a vendu à Mme Baya Bent Mohamed Ben Salah Ben Gouider, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente de fruits secs, dans le local sis au n°390 Rue le grand Maghreb Radés Melianne Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au 27 rue elwiem cité Taeib Mehiri 3 Radés Malaha Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/8/2025.

2025R02581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Kaouther Azzouz Avocate à la cour d'appel daté le 5/8/2025 enregistré à la recette des finances Fouchana le 8/8/2025 quittance n°M082495 enregistrement 25203580, Mr Zouheir Youssfi titulaire de la CIN n°05936660 a vendu à Mr Mohamed Amine El Yaakoubi CIN n°07218027 et Mr Aziz Al Zouabi CIN n°11672692 la totalité du fonds de commerce (Vente de fruits secs) sis à la rue de Liberté Mohamedia, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 28/8/2025.

2025R02586FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation rédigé par maîtres notaires Dardour Samira et Belkahla Khalil signé par ses parties le 6/8/2025 et enregistré à la recette des finances de cité Riadh - Sousse le 20/8/2025 quittance n°M056406. Madame Mtira ben Hssen ben Mohamed Elkalai titulaire de la CIN n°01790905 donne à son fils Marwen ben Fredj ben Fredj May titulaire de la CIN n°08446283 tout le fonds de commerce exploité «commerce de produits alimentaires générales» sis à la rue 02 Abedlaziz Rjiba cité Riadh 4023 Sousse.

Les oppositions probables doivent êtres formulées et acceptées à l'adresse dudit fonds de commerce dans les délais de vingt (20) jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annone a été également publiée au journal "Echourouk" en date du 23/8/2025.

2025S01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 21/8/2025, enregistré à la recette des finances de Ksar hlel le 21/8/2025 sous le n°25201859 quittance n°60023, Mme Hajer Ktari, CIN n° 05490446,

demeurant au 192 Ain Zaghouan Les jardins de Carthage Tunis, a vendu et cédé à la Sté ibtikarat Samah Hmad immatriculée au R.N.E sous N°1883423M, sise à la Rue Ibn Aljazar Moknine Monastir, la totalité du fonds de commerce du local commercial sans nom destiné à la vente des vêtements prêts-à-porter, sise au 74 Rue Habib Bourguiba Ksar Helel Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Cet acte a été publié au journal le Quotidien le 26/8/2025.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse à son adresse destinée, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2025S01105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/8/2025, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba n°1 Monastir le 14/8/2025 sous n°25205943 quittance n°M061352. Mme Monia Bent Abdallah Ben Ali ANIZI pour son compte et le compte de sa fille mineur et Mme Hlima Ben Ameur ZARRAFI tous sont les héritiers du feu Lotfi BATOUT, demeurant à Cité du Stade n°4 Cité El Matar Monastir ont vendu et cédé à Mr Alaa Eddine Ben Mohamed SALLEM, demeurant à Cité Sidi Nasr n°33 Monastir, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente article de Crémerie en détail et fast-food sis à l'Avenue Hédi Nouira Essouani - Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels pour un montant de 24.000 Dinars. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à Cité Sidi Nasr n°33 Monastir dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 23/8/2025.

2025S01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 12/8/2025 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 26/8/2025 sous le n°25204021 quittance n°M052152.

Société «La Galerie By Ben Zineb» MF : 1641841J, a vendu le fonds de commerce (tout commerce) à Mme Racha Bent Hedi Dardouri, CIN 08680372 sis à l'Avenue La Perle du Sahel - Khzema ouest Sousse.

Un extrait a été publié au journal Achourouk du 02/9/2025.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de Maître Mounir JRAD Avenue Senghor imm. El Yomn Sousse.

2025S01110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé en date du 10/6/2025 enregistré à Sfax le 4/8/2025, sous le n°25202165 quittance n°M075810, Monsieur Badr Ben Abdelmajid Ben Mahmoud Louati, CIN n°05318852 délivrée le 14/02/2004, demeurant à Sfax rue Sadak Jarraya Gremda n°45 a vendu la totalité du fonds de commerce dont l'objet consiste à la vente d'un café de première classe sis à Sfax route Gremda km 9 prés marché des voitures, à Monsieur Atef Ben Abdelmajid Ben Mahmoud Louati, CIN n°05352655 délivrée le 23/9/2002 demeurant à Sfax route Gremda rue Bourguiba n°223.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée Monsieur Atef Ben Abdelmajid Ben Mahmoud Louati demeurant à Sfax route Gremda km 9 prés marché des voitures dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» du 26/8/2025 page n°6.

2025X01127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 19 et 21 août 2025 et enregistré à la recette des finances Grimda Sfax 1 le 26/8/2025 sous le n°25202335 reçu M080889, Molka Ben Mefteh domiciliée à la rue 5 août N°7 Sfax a vendu à la STE MOOD BASIC en la personne de son représentant légal, domicilié à la route Grimda km 4,5 Imm. ELyossr Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux consistant en magasin de vente de vêtements en détails sis à la route Grimda km 4,5 Imm. ELyossr Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au local de l'acheteur en la personne de son représentant légal à la route Grimda km 4,5 Imm. ELyossr Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "ASSABEH" en date du 29/8/2025.

2025X01132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à l'acte sous seing privé enregistre à la recette des finances de Mahres le 12/8/2025, quittance n° MO43479 M. Mohamed Ghabri a vendu à Mme Fathia ben Salem acquérant pour le compte de son fils Marouane Fraj la totalité du fonds de commerce exploité comme Café Rue Rashid Derbel Mahares.

Les oppositions seront faites entre les mains du vendeur M. Mohamed Ghabri demeurant à la Rue Ahmed Tlili Mahres dans les vingt jours à partir de la date de cet avis au JORT.

Cet avis a paru au quotidien Assabah du 26/8/2025.

2025X01135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/8/2025 légalisé le 21/8/2025 et enregistré à la Recette des Finances de rue Ghandi le 26/8/2025, quittance N°M063835 Enregistrement N°25204026, rédigé par Maître Wissem Bouaben, avocate, la société Orientaly's représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis au n°07, rue Tbn Nafis, zone industrielle Kheireddine, 2015 Le Kram Tunis, a vendu à la Société Imany Event représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à l'Ariana Center, bureau EC408, Ariana Ville 2080, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°122/3 situé au rez-de-chaussée du centre commercial dénommé «Le Palmarium» à Tunis, destiné à

l'exercice d'une activité commerciale consistant en la vente de journaux, tabac, boissons gazeuses, glaces et fruits secs, ainsi que la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°13 situé au premier sous-sol du même centre commercial pour les besoins de stockage liés à l'activité commerciale.

Les éventuelles oppositions à la vente doivent avoir lieu dans les vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteuse.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 30 Août 2025.

2025402950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP en date du 22/8/2025 à la municipalité d'Ariana ville et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 22/8/2025 sous n°25205162 quittance n°M094848, Mr Iheb Hamrouni a vendu à Mr Slim Abeidi, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des parfums, produits alimentaires, épices et produits de nettoyage situé au numéro 04 rue Bechir Saaoud Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au plus tard dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la vente au JORT au domicile élu sis au numéro 04 rue Bechir Saaoud Ariana.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» en date du 28/8/2025.

2025402997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat signé le 19 juin 2025 et enregistré à la recette des Finances cité Al Mahrajén le 19 août 2025 quittance n°M047964 enregistrement n°25204189. La société FUSION M.F. 1414402/X sis au bur 32 Immeuble International City Center3 Centre Urbain Nord 1082 vend et cède à Mr. Tarek Chtioui demeurant au 1 Av. Zaid Ben Zaid Cité Ibn Sina 2066 Tunis l'intégralité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au B-4 Immeuble «Maram Palace» RDC avenue Charles Nicole impasse Chahrazed Menzeh4 Ariana exploité pour la vente des produits divers.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse des deux parties dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 28 Août 2025.

2025402999FCCC2

Avis

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Raoued Ariana le 14/8/2025, quittance n°M102137, Mme Zohra Ajili a vendu à Mme Lobna Jammazi la totalité du fonds de commerce sis à la rue La Sécurité résidence Adam cité Elghazala Raoued Ariana moyennant le prix de 10.000 ,000 d.

Toute opposition sera faite auprès de la vendeuse, 6 rue Mer Oman enkhilet Ariana dans les délais de 20 jours de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 27 août 2025.

2025403000FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 12/8/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 14/8/2025.

Madame Lilia Hadad a vendu à Madame Haifa GHNOUNDI le fonds de commerce relatif à l'activité de vente de plats rapides sis au 4 S3, Rue Asia Kandara, Cité Essaha - Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont reçues par le rédacteur de l'acte, Maître Naimi Naim, avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est situé à la rue Mohamed Salah El Bratli, quartier administratif à Bizerte, et ce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du vendredi 29/8/2025.

2025403006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Mannouba le 15/8/2025, sous le n°25203390, Mr Khmila Mokhtar a vendu le fonds de commerce à usage vente alimentation générale, sis au 4 rue 13 août rez-de-chaussée local n°3 Mannouba avec les éléments corporels et incorporels à Mm Ntitah Essya.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Mm Ntitah Essya au 4 rue 13 août rez-de-chaussée local n°3 Mannouba, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 26 août 2025.

2025403010FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à la municipalité Sidi Amor Nabeul le 28/5/2025 et enregistré à la recette des finances rue de France à Nabeul le 28/5/2025 sous le numéro 25302173 et reçu numéro M039314 Monia Sassi demeurant au n°11 avenue Habib Bourguiba Dar Chaaben el Fehri a loué à Dorsaf Bellil demeurant à cité Riadh Sidi Moussa Nabeul la totalité du fonds de commerce Exploité à la vente des produits alimentaires avec tous ses composants matériels et immatériels sis au num 3 rue Ahmad Tlili Nabeul. Les oppositions doivent être remises au local num 3 rue Ahmad Tlili Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Sahafa Alyoum et la Presse le 30 juillet 2025.

2025R02568FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à la Municipalité de Sidi Amor à Nabeul le 13/6/2025 et enregistré à la recette des finances Dar Chaaben el Fehri le 23/6/2025 sous le numéro 25301968 et reçu numéro M042172 Lina fille de Kamel Bensalem demeurant à la rue Ibn Mandhour cité

Ennajeh à Nabeul a loué à Majdi Mannoubi demeurant à la rue Ibn Khaldoun Somaa Nabeul la totalité du fonds de commerce Exploité à la coiffure et la vente des produits cosmétiques avec tous ses composants matériels et immatériels sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble n°11 Dar Chaaben el Fehri. Les oppositions doivent être remises au local à l'avenue Habib Bourguiba immeuble n°11 Dar Chaaben el Fehri dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Sahafa Alyoum et la Presse le 30 juillet 2025.

2025R02569FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 6 novembre 2012 quittance n°M050713 enregistrement n°12302923.

Mr. Kamel ben Noureddine Chérif a loué le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de volaille sis à la rue Halfaouine n°89 à Mr. Mohamed Aymen Sghaiir durée de contrat un an. Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 28 Août 2025.

2025402998FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Nasr Eddine Ben Osmane, avocat, en date du 01/7/2025, signé par les parties à la Municipalité de Jamaa Ezzitouna - Tunis, enregistré à la Recette des Finances de Rue Aljazira - Tunis le 17/7/2025, sous le n°28302225 et reçu n°M080671, Monsieur Samir Ben Mohamed Ben Belgacem Boukerdougha a donné en location-gérance libre à Madame Marwa Bent Rabah Ben Hassan Bouali le fonds de commerce sis au 181, Rue Kasbah - Tunis, ayant pour activité la vente de pâtisseries. Durée de location 5 ans du 1/7/2025 au 31/7/2030.

Le domicile du fonds a été élu pour la réception des oppositions, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a également été publié dans les journaux "Echourouk" et "Le Temps" en date du 24/7/2025.

2025403002FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de Syndicat des Copropriétaires

De La Résidence Ennassim Bloc 5 A La Goulette

En vertu du procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires de la résidence Ennassim Bloc 5 sise à l'avenue Habib Bourguiba La Goulette tenue le 5 janvier 2025 au siège de la municipalité de La Goulette qu'elle a été consacrée à la constitution du syndicat et à l'élection de son bureau il a été procédé à l'élection du bureau suivant :

- Syndic (Président) : Monsieur Ammar Garsallah

- Secrétaire général : Monsieur Abdelhamid Jomaa

- Vice président : Monsieur Lassed Trabelsi

- Trésorier : Monsieur Ben Ammar Karim

Le procès verbal a été enregistré auprès de la recette des finances de La Goulette sous le numéro de reçu M052465, référence 25703477 le 25/4/2025.

2025R02572APSF1

Constitution d'un G.D.A

Selon PC en date du 27/02/2025, enregistré à la recette des finances de Sbiba le 19/3/2025 sous N° 25700472 Quittance n°M011324, il a été constitué le groupement de développement agricole :

Dénomination : groupement de développement Echwouir

Objet : développement agricole. Eau potable Echwouir

Zone d'intervention : Eau potable Echwouir

Siège social : Echwouir ayn essilcila

Décision de constitution : récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué d'El ayoune en date du 28/8/2025.

P.C.A : El Fahem Hanachi.

2025S01108APSF1

Homologation de résolutions

Etoile Olympique La Goulette et Kram

Election d'un nouveau Bureau directeur

Suivant PV enregistré à la recette des finances de la Goulette le 21 août 2025 sous la quittance n°98318 / enregistrement n°719, un nouveau bureau directeur du club Etoile Olympique La Goulette et Kram pour le mandat 2025-2028, a été élu comme suit :

- Makram Mohamed Krouma : Président

- Saber Maazaoui : Vice-président chargé du développement des ressources financières

- Makram Beldi : Secrétaire général

- Choueib Ben Arous : Secrétaire général Adjoint

- Moncef Msihli : Trésorier

- Lotfi Elghoui : Trésorier adjoint et responsable du comité médical

- Mounir Wederni : Membre chargé des affaires techniques

- Saber ben Ammar : Membre chargé des affaires juridiques.

2025R02587APSF2

Elections du Président et Membres du Syndicat

Des co-propriétaires de la Résidence «AL-AHMED»

Sise à l'avenue Yasser Arafet - cité Sahloul à Sousse

En vertu du procès-verbal électoral du Syndicat des co-propriétaires de la

Résidence «AL-AHMED» Sise à l'avenue Yasser Arafet - cité Sahloul Sousse, tenue le 15/8/2025 à seize heures à la dite résidence, enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 20/8/2025 sous le N°25702107 quittance n°M041313 ; il a été élu le syndicat des co-propriétaires composé de :

- M.Mohamed Bechir Mzoughi : Président du Syndicat.

- M. Hichem Zrelli : Secrétaire Général du Syndicat.

- Mme. Ameni Bouzir ep Sridi : Trésorier.

- M. Bassem Nouira : Membre du syndicat des co-propriétaires.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» n°12391 du 27/8/2025.

2025S01107APSF2

Renouvellement du Conseil d'Administration du Syndicat «Dorra»

Le syndic du complexe résidentiel et commercial «DORRA» avenue 15 octobre Sousse annonce que selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenu le 17 mai 2025 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf à Sousse, le 30 mai 2025 sous n°48666, quittance n°2126.

Il a été constitué un nouveau bureau de syndic composé par les membres suivants :

Mohamed Salah Channouf : président

Fathi Hthiri : membre

Chiheb Abid : membre

Walid Jouili : membre

Ayda Bouali : membre

Mourad Yaakoub : membre

Ramdhana Rouini ép Cherif : membre

Dalila Zarouk : membre.

2025S01109APSF2

Renouvellement du Comité de Gestion

Du Syndicat des Immeubles SPROLES Ennakhil HC7 - Cité Erriadh 2

En vertu du procès-verbal de la réunion tenue le 6/7/2025 au siège de l'immeuble, et enregistré à la Recette des Finances d'Erriadh sous le numéro : 0110023 et le reçu numéro : 058397 M. Le comité de gestion syndical des immeubles SPROLES Ennakhil HC7 a été renouvelé comme suit :

Président : Slim Aliouet - Vice-président : Raouf Ben Ali Aouf - Secrétaire général : Mohamed Makram El Ayari - Trésorier : Ridha Ben Salem Issa - Membres : Ayachi Belili, Hafez Hedia, Fawzi El Mokaddem, Mokhtar Ouinat et Mourad El Ayari.

2025S01116APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic

Des résidences de Carthage sis à Maalga

Suite à l'assemblée générale élective du syndic des résidences de Carthage sis à Maalga daté du 25 janvier 2025 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Carthage sous le numéro 25800792 en date du 19 mars 2025 et sous numéro de reçu M036561 et où sont élus Mrs Noureddine Ben Youssef président, Feres Torjemen trésorier, Ali Yahyaoui Secrétaire général, Saida Zagdoudi, Samira Hammami, Hbib Aroui membres du comité.

2025402949APSF2

Homologation de résolutions

Assemblée générale syndicat

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires de la Résidence La Perla Cité Wafa - Nabeul tenu au siège du syndicat à Nabeul le 01 Août 2025, enregistré à La recette des finances Bouargoub, le 8 Août 2025, quittance n°M024952, n°25700971 ont été adoptées les résolutions suivantes :

- Adoption des rapports moral et Financier du bureau sortant

- Election du nouveau bureau du syndic de la résidence qui se compose de Présidente : Madame Ayda Ben Smida, Secrétaire générale : Madame Raoudha Ben Haroun, Trésorier : Monsieur Zaine El Abidine Bali. Membres : Madame Raoudha Saoud, Madame Ghofrane Chemi, Madame Amel Yefrni, Monsieur Radhouene Jarreya.

Toutes ces décisions ont été adoptées par la majorité des propriétaires présents.

2025403009APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.237.601/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le Débiteur principal :

M. Othman Ben Jeloul Jemail, CIN 01663675 RNE 0054242 M demeurant à la rue de Libye Menzel Temime - Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : Un immeuble objet T.F 572459 Nabeul de 11290 m² se compose d'un garage de 164 m² et une usine de 945 m² et une bâtisse de 288 m² et un appartement des ouvriers et un magasin de 60m² et un réfectoire de 56 m² et une chambre de gardien de 12m² et une salle de réunions de 200m² et un café de 160 m² et un restaurant de 250 m² et tous ses bâtiments sont à la possession du propriétaire.

1) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 7.319.932,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

L'immeuble mise en vente : Un immeuble objet T.F 534613 Nabeul

2) Un lot de terrain de 536 m² où il a été bâti un logement a usage d'habitation objet T.F 534613 Nabeul situé au 2 rue Yasmine à la zone de la plage de Menzel Temime Gouvernorat de Nabeul de 168m² avec 1 salon 2 chambres wc cuisine et 1 jardin et 1 garage avec les commodités nécessaires

3) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 571.430, 000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

4) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 29 septembre 2025 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R02562VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 71.237.601 / 98.314.410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNI sous le n°1237/A, Représentée par son .D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nouira.

2) M M'Hamed Ben Ahmed Sahbi Lagha CIN n°07033186 Rue 2 Mars Korba Nabeul (débiteur principal)

3) Mme Zohra Bent Mohamed Lagha ép Mahrez CIN n°01765156 demeurante à la Rue de Kairouan Korba

-(caution hypothécaire et propriétaire)

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana.

M.F 222720 KAP 000

4) L'immeuble mise en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F n°527168 Nabeul dénommé "DAR OLFA" situé à la plage de korba sa superficie est de 528 m² avec toutes les commodités.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1.306.695,216 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

5) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 29 septembre 2025 (29-9-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R02563VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 71.237.601 / 98.314.410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNA sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nouira.

2) M M'Hamed Ben Ahmed Sahbi Lagha cin 07033186 Rue 2 Mars Korda - Nabeul (débiteur principal)

3) Mme Dalila Bent Mohamed Lagha ép Bouzid CIN01771031 demeurante à la Rue Des Pommes Cité Erriadh - Korba.

4) Mme Cyryne Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09785823 demeurante à la rue de Rome Cité Erriadh - Korba

5) Mme Sywar Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 06495310 demeurante à la Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

6) M. Ahmed Ben Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09828917 demeurant à la rue de Rome Cité Erriadh - Korba.

7) M.Mohamed Sadok Ben Mohamed Ezedine Bouzid CIN 01642987 demeurant à la rue de Rome Cité Erriadh - Korba.

-(caution hypothécaire et propriétaire)

8) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 42, Rue Om Kalthoum Tunis - 1001. M.F 222720 KAP 000

9) L'immeuble mise en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F n°539965 Nabeul dénommé "DALILA" c'est une villa de 2 étages située à la plage de Korba de 531 m² la villa est divisée en 3 appartements avec les commodités de gaz, électricité, chauffage et climatisation

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1.365.358,257 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

10) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 29 septembre 2025 (29-9-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R02564VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 71 237 601 / 98 314 410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nouira.

2) M M'Hamed Ben Ahmed Sahbi Lagha cin 07033186 Rue 2 Mars Korba - Nabeul (débiteur principal)

3) Mme Dalila Bent Mohamed Lagha ép Bouzid CIN 01771031 demeurante à la Rue des Pommes Cité Erriadh - Korba.

4) Mme Cyryne Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09785823 demeurante à la Rue de Rome Cité Erriadh - Korba.

5) Mme Sywar Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN n°06495310 demeurante à la Rue de Rome Cité Erriadh - Korba.

6) M. Ahmed Ben Mohamed Ezedine Bouzid CIN n°09828917 demeurant à la Rue de Rome Cité Erriadh - Korba

-(Caution hypothécaire et propriétaire)

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana.

M.F 222720 KAP 000

7) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F n°535534 Nabeul dénommé «FERIDA la superficie globale du terrain est de 14550 m²; c'est un terrain agricole situé à korba inséré dans le plan d'Aménagement de La ville de Korba.

Sa superficie est de 3095 m² situé à la rue de Kairouan.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 445.680.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

8) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le 29 septembre 2025 (29-9-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R02582VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n° 1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hedi Nouira.

2) Débitrice principale : STE EL GOUDDI FEHRI et FILS ; SARL MF 0039945Z représentée par son gérant sise à la rue des nattiers 8000 Nabeul.

Débiteur saisi : Me Fehri B. Khemais B. Mansour Gouddi CIN 01763179 sise au 58 Rue des nattiers - Nabeul, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

1) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 528050 Nabeul dénommé "Mansoura" situé à Nabeul route ceinture reliant Nabeul à Hammamet se composé d'un terrain agricole de 2582 m² est équipé avec le système de goutte à goutte avec des arbres.

Le prix de la vente : est fixé à 261.671,729 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

2) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 526521 Nabeul dénommé "ERRIADH" situé à Nabeul route ceinture reliant Nabeul à Hammamet se compose d'un terrain agricole de 1631,75 m² est état de délabrement avec 2 puits anciens.

Le prix de la vente : est fixé à 165.179,441 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

4) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 29/9/2025 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

Les Immeubles peuvent être visité chaque jour.

2025R02583VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Après réduction de prix de 40% dans l'affaire n°1428/25

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Médenine Immeuble Colisée Premier étage

Tél : 75643113

1) Créancier saisissant :

- Ammar Ben Hamida travailleur élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

en sa qualité de l'Emprunteur -

2) Débiteur saisi :

Mohamed ben Ali ben Chibeni Lakhdhar, le numéro de la cin 05068526, travailleur, sa nationalité Tunisienne, résident à l'avenue El Gammoudi Charef Médenine (Registre de commerce inconnu).

- en sa qualité de débiteur -

3) L'avocat qui fait le suivi :

L'avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba, Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

Immeuble saisi :

Consiste en 4000 parts indivises objet de la saisie, du titre foncier N°34576 Médenine, dénommé Hanen2, situé à Médenine Est délégation Médenine sud Médenine Direction de la Qibla de la rue de Hessi Amor Médenine, Le creux la Route Périphérique, superficie 33459 m² devisé de 33459 partis et construit d'une parcelle de terre, polygonal contient 24 pieds d'oliviers La plupart d'entre eux saisie au niveau des creux et quelques Bornes en terre pour retenir l'eau et Lieu résidentiel au niveau de la direction de la Qiblah l'est et Bâtiment parallèle de la route périphérique devisé de deux sols rez-de-chaussée menuisier et premier étage habitation, sis de la Qiblah Boutique commerciale la moitié avant parallèle de la route pavée se trouve hors du titre foncier n°34576 Médenine et l'autre moitié inclus dans le titre foncier 34576 Médenine et les limites :

Qiblah : un peu la route périphérique et la plupart La propriété d'autrui parallèle à la route préférée

EST : Verser de l'eau et après la propriété d'autrui

LE CREUX : la route de Hassi Médenine

L'OUEST : la propriété d'autrui Puis vient l'intersection de la route périphérique avec la Route de Hassi Médenine.

Mise à prix :

Soixante trois mille cent dix-sept dinars et millièmes 726 (63.117,726D) après la réduction de l'audience de 6/8/2025 de 40% sans frais de poursuite qui seraient déclarés le jour de l'audience fixée pour le lundi (29.09.2025) à la chambre des ventes aux enchères publiques au Tribunal de Première Instance de Médenine.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours.

N.B. : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R02584VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme,

siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : 1) Mohamed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n°05314022, gérant de société, domicilié à la rue El Basetine n°8 8 Sakiet Eddaier Sfax 2) Ahmed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n°05372823, ouvrier dans l'équipement sanitaire, domicilié à la rue El Basetine n°8 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°66923 Sfax dénommé «sadok boukhris» situé sur la route de Mahdia km 8 Sfax plus précisément à la rue el basetin qui dérive du coté sud de la dite route à environ 500 m, dans une zone résidentielle.

Il est limité du sud par un passage, de l'Est par Habib Abdelmaksoud, de l'ouest par rue el basetine et du nord par Habib Ben Omor, c'est un terrain d'une superficie totale de 817 m² au centre duquel est édifiée un bâtiment de 2 étages, un entrepôt et un garage détaillés comme suit :

* Le terrain : sa superficie est de 817 m², il est clôturé de tous cotés par des murs et accessible de l'ouest à travers une porte en fer à deux vantaux et une petite porte sur une rue de 10 m de largeur.

* Le bâtiment se compose de 2 étages : + un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 279 m², son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 3.20 m, il comprend 2 vérandas, un hall, un salon avec une porte et 2 fenêtres, un couloir muni d'un placard mural, 3 chambres dont l'une dispose d'un placard mural, une cuisine équipée de sous meubles et d'un placard mural, une salle de bain entièrement équipée et une salle d'eau + l'étage est d'une superficie couverte de 279 m², il est accessible à travers un escalier non couvert adjacent au coté sud du bâtiment, il comprend 2 appartements comme suit : 1/ le 1er appartement est accessible du coté sud ouest, il contient un couloir, 4 pièces, une salle de bain et une cuisine entièrement équipés. 2/ le 2ème appartement dispose d'une entrée sud Est, il contient un couloir, un salon, 3 pièces ; chacune est munie d'une fenêtre, une cuisine équipée de sous meubles et de placard mural avec une porte et une fenêtre ouvrant sur un balcon, une salle de bain entièrement équipée.

Le sol des 2 appartements est carrelé, les murs sont enduits et peints, et le plafond est en béton armé à une hauteur de 2,90 m, et il est décoré de plâtre.

* L'entrepôt, d'une superficie couverte de 38 m², est situé dans le coin nord ouest de la propriété. Son entrée se fait à l'ouest sur la rue avec une porte à quatre battants. Il a une porte qui s'ouvre sur le reste du terrain. Son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, et son plafond est en béton armé de 2,70 m de hauteur, avec une fenêtre ouvrant sur le sud.

* Le magasin : est d'un peints, et son plafond est en béton armé de 2,70 m de hauteur, avec une fenêtre ouvrant sur le sud.

* Le magasin : est d'une superficie couverte de 24 m², il est situé dans le coin nord Est de la propriété, son entrée est de l'ouest et son plafond est de 2,60 m de hauteur.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau et l'état du bâtiment est généralement bon.

La mise à prix : 745.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 6/10/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01125VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, RNE n°0000110F siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale.

Partie saisie : Al-Asaad Trigui, titulaire de la CIN 05307167, Gérant de société, demeurant à la rue Majida Boulila, à COTES, Sfax 3000, et à la route de Teniour, km 4, rue Al-Nour Chihia, Sfax (l'emplacement du bien saisi)

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de la propriété, située à Sfax, sur la route Teniour, Km 4, rue Al-Nour Chihia, d'une superficie totale de 843 m². Elle contient un bâtiment de villa moderne de haut standing composé d'une *véranda donnant sur les 2 cotés sud et Est * un séjour * un salon * un hall *un couloir menant à *une suite parentale *2 chambres dont l'une est orientée nord et l'autre sud * une salle de bain* une salle d'eau et une * cuisine

Dans le coin nord Est de la propriété est bâtie une petite pièce contenant le moteur du puits.

Dans le coin nord ouest se trouve un entrepôt ouvrant sur l'ouest la propriété est équipée de chauffage central

Le bien saisi est limité du sud par Trigui Imed, du sud par une entrée privée, du nord par Trigui et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible.

La mise à prix : 594.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 6/10/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01126VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise au 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Identifiant Unique N°0719413J. Créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Touhemi Ben Mohamed Zgolli. C.I.N n°00824779.

- Demeurant à la Rue Mokhtar Atia Nabeul.

- Domicile élu : 13 rue Imam Chafeii Korba - Nabeul.

- Domicile élu aussi : au cabinet de Maître Mehrez Bousalmi Avocat, Avenue Mohamed 5 Immeuble Jamila 8030 Grombalia - B.P. n°105.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 285959.

Immeuble objet de la vente :

Localisation du bien immobilier :

Le bien est situé dans le gouvernorat de La Manouba, dans la région de Borj H'didah. Il est accessible par la route Tebourba - Sidi Othman - Chouat, et se trouve sur la droite de la route régionale MC 50, au point kilométrique 8.

Le bien est entouré de terrains agricoles similaires à vocation agricole.

Situation immobilière :

L'immeuble se compose de deux parcelles de terrain agricole portant les numéros 35 et 37, inscrites au registre foncier de Tebourba sous le titre foncier n°20490 Manouba, dénommé "Larguech I", d'une superficie totale de 256 610 m², divisée en 256 610 parts. La totalité du bien est la propriété de M. Touhemi Zoughli.

Composition de l'immeuble :

Selon le constat de l'expert désigné, il a été établi que le bien, objet du titre foncier n°20490 Manouba, comprend deux parcelles :

- Parcelle n°35 : Elle comporte deux habitations rurales d'environ 130 m² au total, inutilisables. Un entrepôt de 120 m², un terrain agricole destiné aux grandes cultures, aux légumes d'été et d'hiver irrigués, ainsi qu'à quelques oliviers.

- Parcelle n°37 : Elle contient un bâtiment destiné à la réfrigération et à la conservation des fruits, composé de 8 chambres froides, qui ne sont pas fonctionnelles selon leur état au jour du constat de l'expert. La superficie du bâtiment est d'environ 750 m².

Cette parcelle comporte également un puits de type sondage, un bassin d'eau, ainsi qu'un transformateur électrique.

Le reste du terrain est un sol agricole irrigué, apte aux grandes cultures et aux légumes d'été et d'hiver.

Etat actuel du bien :

D'après le constat sur le terrain de l'expert désigné, l'immeuble donne directement sur la voie publique, laquelle traverse les deux parcelles susmentionnées. Les constructions et installations sont dans un état impropre à l'usage et nécessitent des travaux supplémentaires de maintenance et de rénovation.

Mise à prix : Après Réduction de 40 % : Un million cinq cent cinquante cinq mille deux cent Dinars (1.555.200,000) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report :

Mercredi 1 octobre 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2025402994VEPA1

Avis aux créanciers

République tunisienne

Ministère de la Justice et des droits de l'homme

Tribunal de première Instance de Grombalia

Affaire n°129 (distribution des deniers)

Suivant la décision de madame Amira Mejri, juge auprès du tribunal de première instance de Grombalia en date du 13-6-2025 ordonnant l'ouverture de la distribution du montant de vingt deux mille trois dinars 310 millimes (22003dt, 310) consigné auprès de la trésorerie générale de la République Tunisienne selon reçu n°M013449 daté du 12-02-2020 et le certificat de consignation n°2000341 T du 02-02-2024 et ce suite à la requête de distribution rédigée par maître Toumi Hosneddine au nom de la caisse nationale de sécurité sociale contre la société STE MAHMOUD SERVICE SMS SARL représentée par son représentant légal sise à la rue Hamouda Souissi Beni Khalled, enregistrée auprès du greffe du tribunal de première instance de Grombalia sous le n°129 avec ses documents y compris le reçu de consignation n°M013449.

Tout créancier voulant participer à la distribution devra pendant 30 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la république tunisienne fournir ses documents par avocat auprès du greffe du tribunal de première instance de Grombalia, à défaut il sera déchu de son droit à la participation à la distribution.

Cet avis est rédigé conformément à l'article 464 et 466 du code de procédure civile et commerciale et l'article 468 du même code qui dispose que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2025R02578VEPA2

Nomination d'un mandataire judiciaire

Le bureau de liquidateur mandataire judiciaire Maître Zrafi Soumaya, adresse immeuble el mabrouk étage 2 n°7 Bâb brikcha tél 73425111 / 54515380 / 98227742, annonce qu'en vertu de jugement n°840/23 datée le 12/12/2023 rendu par le juge urgent du tribunal de 1ère instance de Mahdia sa nomination en qualité de mandataire judiciaire des biens de Ahmed et Houda Hamsa.

2025S01111VEPA2

Ouverture d'une procédure de conciliation

Société Al-Iman

Siège social : Route de Chiba, km 7, Mahdia

Identifiant unique : 0795036E

Activité principale : exploitation d'un moulin à huile d'olive et fabrication d'aliments composés pour animaux

Conformément à la décision rendue par le premier vice président du tribunal de première instance de Mahdia en date du 14/7/2025, la procédure de conciliation a été ouverte concernant la société Al-Iman, dont le siège social est situé à Chiba, km 7, Mahdia, et la nomination de M. Chokri Mubarak, expert judiciaire en comptabilité et administrateur judiciaire, dont le bureau est situé à la rue Tayeb Mehiri, immeuble El Bourj, 4ème étage, Mahdia 5100 (20477772/23807806), en tant que conciliateur entre la société et ses créanciers en vue de parvenir à un accord entre eux sur le remboursement des dettes, conformément aux dispositions des articles 422 à 432 du Code de commerce.

2025S01113VEPA2

Nomination d'un syndic de faillite

Société PARTENERS PRO

I.U : 0996833V

Suite au décision rendu par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé ces qui suivent :

- La nomination de l'expert Ezzeddine Habib entant que syndic de la faillite de la société PARTENERS PRO objet de jugement de la faillite n°27638 rendu le 12/3/2011 tout en remplacent l'ancien expert Mohamed Blayech.

- L'insertion de cette décision au R.N.E et de sa publication au J.O.R.T.

Toutes les correspondances et les avis liés au jugement de la faillite doivent destinées au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis.

2025402952VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE

STGH «HOTEL ROYAL THALASSA MONASTIR»

SA au capital de 7.800.000 D

Siège social : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 4 - 1004 Tunis

Matricule CNSS : 209674-54

MF : 505061T/A/M/000

Les actionnaires de la Société Touristique de Gestion Hôtelière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra le Mardi 30 septembre 2025 à 9h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du projet de réalisation d'un Investissement immobilier.

2. Affectation des revenus du projet à la restructuration et à l'apurement du service de la dette.

2025R02579SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 397962TAM000

CNSS : 189210-60

RNE : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 30 septembre 2025 à 15 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation de l'acquisition du terrain objet du TF n°15250 Ben Arous, propriété de la société Alpha Bus, et délégation des pouvoirs nécessaires au Directeur Général à l'effet de conclure et signer tous les documents transactionnels relatifs à l'acquisition dudit terrain;

- Approbation du financement partiel du prix d'acquisition du terrain objet du TF n°15250 Ben Arous, au moyen d'un crédit bancaire, et délégation des pouvoirs nécessaires au Directeur Général pour signer le contrat de financement;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R02588SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Sté Carthage Médical»

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

Identifiant Unique : 1038331B

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société «Carthage Médical», sont invités à assister à l'A.G.O. qui se tiendra le 28/9/2025 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la convocation de l'AGO pour l'année 2024 ;

2. Lecture du rapport d'activité 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Examen des propositions du conseil d'administration pour le redressement de la situation financière de la société dans le cadre de la procédure d'alerte initiée par le commissaire aux comptes;

10. Présentation de la situation financière et des engagements de la société arrêtés au 31/08/2025;

11. Questions diverses.

NB : Les procurations doivent être spéciales avec simple signature.

NB : Les documents relatifs à l'A.G.O. seront à votre disposition pour consultation J-15 et seront publiés au Bulletin Officiel du CMF.

2025S01114SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«Sté Carthage Médical»

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

Identifiant Unique : 1038331B

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société «Carthage Médical» sont invités à assister à l'AG.E. qui se tiendra le 28/9/2025 à 12h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Modification des statuts de la société;

2. Augmentation du capital;

3. Questions diverses.

NB : Les procurations doivent être spéciales avec simple signature.

NB : Les documents relatifs à l'AG.E. seront à votre disposition pour consultation J-15 et seront publiés au Bulletin Officiel du CMF.

2025S01115SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires 2024

Société d'Aménagement de Sfax El Jadida

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification Fiscal : 0026749D/A/M/000

Identifiant Unique : 0026749D

Registre de Commerce : B197141997

Messieurs les actionnaires au capital de la Société d'Aménagement de Sfax El Jadida sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 02 octobre 2025 à 11h au siège de la société d'aménagement de Sfax EL JADIDA sis à l'avenue des martyrs, complexe Sfax 2000, Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'année 2024 hors délais réglementaires

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2024,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

6. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2024,

10. Désignation ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

11. Pouvoirs pour formalités.

2025X01130SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires 2024

Société L'immobilière El Jadida

Société anonyme

Au capital de 2.350.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification fiscale : 0043451 K/P/M/000

Identifiant Unique : 0043451K

Registre de commerce : B194851997

Messieurs les actionnaires au capital de la Société l'Immobilière El Jadida sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 02 octobre 2025 à 10h au siège de la Société d'Aménagement de Sfax El Jadida sis à l'Avenue des Martyrs, complexe Sfax 2000, Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'année 2024 hors délais réglementaires

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2024,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

6. Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2024,

10. Désignation ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

11. Pouvoirs pour formalités.

2025X01131SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOFIA TECH

Société anonyme

Au capital de 7 973 100 Dinars

Siège social : 12, Rue Newton - ZI Chotrana II - Ariana 2088 - Tunisie

Identifiant Unique : 1221011P

Messieurs les actionnaires de la Société SOFIA TECH SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 30 septembre 2025 à 10 heures au siège social de la société One Tech Holding sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société simultanément, par incorporation de réserves et par compensation de créances;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Questions diverses.

2025402951SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SEIF DATTES

Société anonyme

Au capital social de 1 032 500 Dinars

Siège social : BLIDETTES KEBILI

Identifiant unique : 1402956P

MF : 1402956 PAM000

Le Président de conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société SEIF DATTES à l'assemblée générale ordinaire pour le 24 septembre 2025 à 10h00 à l'adresse suivante: Société Boujbel VACPA - immeuble comète immobilière 2ème étage Centre Urbain Nord Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31/12/2024;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats;

- Pouvoirs pour formalités.

2025402953SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SEIF DATTES

Société anonyme

Au capital social de 1 032 500 Dinars

Siège social : BLIDETTES KEBILI

Identifiant unique : 1402956P

MF : 1402956 PA M 000

Le Président de conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société SEIF DATTES à l'assemblée générale extraordinaire pour le 24 septembre 2025 à 12h à l'adresse suivante : Société Boujbel VACPA - immeuble comète immobilière 2ème étage Centre Urbain Nord Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière de la société et régularisation de sa situation conformément aux dispositions de l'article 388 du code des Sociétés commerciales.

2025402954SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE INSTITUT AFRICAIN DES ASSURANCES IAA

SARL au capital de 30 000 dinars

M.F : 1775475X

Siège social : Immeuble STAR, Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra 1er Etage – Montplaisir - 1073 Tunis

La Gérante de la société INSTITUT AFRICAIN DES ASSURANCES IAA, SARL de droit tunisien, a l'honneur de convoquer Les Associés de la Société en Assemblée Générale ordinaire le jeudi 25 septembre 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à Immeuble STAR, Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra 1er Etage - Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des mode et délai de convocation ;

2. Mise à fin du mandat de la gérance actuelle de la société;

3. Nomination du nouveau gérant;

4. Pouvoirs pour formalités.

2025402956SANB3

Sociétés communautaires

Convocation

Société Citoyenne Locale Al Salam pour la Production Agricole à Bouarada

Identifiant unique : 1882403 D

Siège social : Rue du 2 Mars 1934

Les associés de la société sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire décidée de tenir le samedi 27 septembre 2025 à la Maison des Jeunes de Bouarada à 11 h, pour délibérer sur les points suivants :

1. Mise à jour de la liste des participants.

2. Approbation des états financiers 2024

Signature : Le Président du Conseil d'Administration JELASSI Noureddine.

2025403025SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE «COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/P/M/000

CNSS : 37378-13

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023/2024 se tiendra le vendredi 26 septembre 2025 à 10H30 du matin à son siège social 06 Avenue Habib Thameur Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2023/2024.

2. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2023/2024.

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

4. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.

5. Admission de nouveaux adhérents.

6. Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration (les demandes de candidature doivent être notifiées au nom de monsieur le président du conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce avant le vendredi 12 septembre 2025).

7. Approbation du projet de résolutions.

Si l'Assemblée générale ordinaire prévue pour le vendredi 26 septembre 2025 ne pourra se tenir faute de quorum, une deuxième assemblée générale avec le même ordre du jour, se tiendra le lundi 13 octobre 2025 à 10H30 à l'Espace Zeitouna route Béja 7,5 Zahrouni Tunis.

La société mutuelle «COCEBLE» rappelle à ses adhérents qu'en application de l'article 18 du statut juridique : L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

A compter du Jeudi 18 septembre 2025, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle «COCEBLE» situé au 6 rue Habib Thameur - Tunis, les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes.

2025403004SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES DE BLE «COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/P/M/000

CNSS : 37378-13

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents qu'ils sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le vendredi 26 septembre 2025, à 9h30 au siège social de la "COCEBLE", 06 avenue Habib Thameur - Tunis - pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1) Envisagez de poursuivre l'activité.

Si l'Assemblée générale extraordinaire prévue pour le vendredi 26 septembre 2025 ne pourra se tenir faute de quorum, une deuxième assemblée générale extraordinaire avec le même ordre de jour, se tiendra le lundi 13 octobre 2025 à 9H30 à l'Espace Zeitouna route Béja 7,5 Zahrouni Tunis.

La société mutuelle "COCEBLE" rappelle à ses adhérents qu'en application de l'article 18 du statut juridique : L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

A compter du lundi 15 septembre 2025, les personnes concernées pourront consulter au siège de la société mutuelle "COCEBLE" situé au 6 avenue Habib Thameur - Tunis, tous les documents relatifs à cette réunion.

2025403005SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Mounir Ben Hamouda Ben Mohamed AKREMI, titulaire de la CIN n°04186006, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/66133 du 6/3/2018, objet du titre foncier N°101584 Monastir sis à Ouled Ardhaoui - Menzel Hayet Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par la poste de la garde nationale de Menzel Hayet sous N°1750 le 29/8/2025.

2025S01112DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mongi Ben Mahmoud Ben Hassan Mroua et son épouse Nabiha Bent Taib Ben Mohamed Mroua avisent le public qu'ils possèdent une parcelle de terrain nord est de surface 306 m² sur lequel est édifié une construction de maison de deux étages sise à la route Kaid Mhamed km2 Sfax limité au sud par Mostapha Mroua à l'est rue au nord Sallemi et à l'ouest Mostapha Mroua suivant un contrat de partage daté le 6 octobre 2006 dressé par les notaires Zouhair Kallel et Moez Krichen.

Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi N°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2025X01124DIVD2

Avis

Madame Chahira Chaabène annonce qu'elle possède des parts d'un logement sur un terrain de superficie 630m² sis à la route de Menzel Chaker km 6 Sfax, son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 1 mois.

2025X01128DIVD2

Avis

Madame Ahlem Chaabène annonce qu'elle possède des parts d'un logement sur un terrain de superficie 630 m² sis à la route de Menzel Chaker km 6 Sfax. Son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 1 mois.

2025X01129DIVD2

Avis

Samir Dhaw annonce qu'il possède 27 oliviers situé dans la zone Al-Abraj Al-Shaal, délégation de Bir Ali, Sfax

son titre de propriété est disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01133DIVD2

Avis

MF : 934439/X

Bechir Bourourou annonce que son titre de propriété du terrain de superficie de 462m², situé à la route el Ain km 11 Sfax par un acte de vente rédigé en 8/10/2007 enregistré à Sfax le 29/11/2007 n°M056682 par les deux notaires Mourad Chtourou et Sami Sallami a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01134DIVD2

Décision de dissolution définitive

L'assemblée générale extraordinaire de la société Sécurité Ships Services s'est tenue le 7-8-2025 au siège de la société, titulaire du matricule fiscal n°532178K. Au cours de cette réunion, il a été décidé la dissolution définitive de la société et la nomination de l'actuelle gérante, Mme Bejaoui Saida, en qualité de liquidatrice chargée de toutes les procédures légales de liquidation.

Le procès-verbal de l'assemblée a été enregistré auprès de la recette des finances de Menzel Bourguiba le 18-8-2025 sous le numéro M070403, et le dossier de dissolution a été déposé auprès du Registre National des Entreprises à Bizerte le 25-8-2025 sous le numéro 2025163932.

2025403011DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

SOCIETE MEDICEF

Société anonyme

Capital social : 15.388.488 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - Ariana

I.U : 0381736D

Suite à l'Annonce parue au JORT N°121 du 22/8/2025 sous n°2025402869SANB2

Lire : .... des administrateurs suivants : Mr. Tareq Darwazah ; La Société D'Industrie Pharmaceutique IBN AL BAYTAR et La Société Hikma Pharmaceuticals.

Au lieu de : ... des administrateurs suivants : Mr. Tarek Mazen Drouza ; La Société D'Industrie Pharmaceutique Ibn Al Baytar IAB et La Société APM TUNISIE sarl…

2025402995RECZ9